

**FLIC
DE
M*RDE**

VINCENT HOUSSIN & VINCENT GILLES

**FLIC
DE
M*RDIE**

**Témoignages sur les violences
contre les policiers**

Racine

« *Nobody can think and hit someone
at the same time.* »

Susan Sontag, Regarding the Pain of Others

Table des matières

	Pourquoi il nous a fallu (malheureusement) écrire ce livre	9
	À votre service ?	10
	Les visages derrière les chiffres	13
1	— Flic de m*rde	19
	ACAB, flicard, etc.	19
	Bien plus souvent au menu : l'agression verbale	21
	Au menu de tous les jours : la violence physique	24
2	— Quelques exemples carabinés d'agression individuelle	27
	L'homme qui détestait les femmes	28
	L'homme qui a dû abandonner son métier de rêve	34
	Le délinquant mineur	38
3	— To serve and to protect	45
	Une femme contrainte d'avoir recours à son arme	46
	L'homme de retour de sa lune de miel	50
	Une collocation qui a tout changé	52
4	— La foule est un monstre polycéphale	55
	Une grève des mineurs dérape	57
	Une manifestation houleuse contre les mesures anti-Covid	59
	Personnes à abattre	63
	Bruxelles, ma belle ?	65
	Varié ou dangereux ?	66
	« Le calme seul est salutaire »	67
	Les médias sociaux, une arme à double tranchant	69

Entre compréhension et incompréhension	70
Les quartiers difficiles, ça existe	72
5 — Pas de calme après la tempête	75
Quand on est victime, dans son corps et/ou dans ses finances	78
Quand un incident violent est synonyme de « fin de service »	87
Quand les proches souffrent avec nous	96
Quand on est deux fois victime	105
Quand naît l'impression qu'on est le malfaiteur	115
6 — Plaidoyer en faveur d'une reconnaissance	125
Tout ce que je demande, c'est un peu de respect : appel aux citoyens ordinaires	127
La famille bleue : appel à la police dans son rôle d'employeur	135
Premier accueil émotionnel et suivi psychologique	136
Soutien administratif	148
Ce n'est que justice : appel à une réparation judiciaire	153
Vers une politique de sanction immédiate plus répressive	157
Vers une meilleure réparation financière	159
Vers une juridiction plus humaine	161
Tolérance zéro envers la tolérance débridée : appel à la politique	164
La fine ligne bleue	171

7 — Notre plaidoyer	175
Notre point de départ	175
Nos objectifs	177
Ce que peut faire la justice...	178
...en matière de faits mineurs	178
...en matière de faits graves	178
...en matière de violence collective	179
...pour les victimes	180
...un meilleur enregistrement	180
Ce que peut faire la politique...	181
...une adaptation de la fonction de police orientée vers la communauté	181
...plus de protection financière	183
...plus de protection judiciaire	184
...des moyens supplémentaires pour la justice même	185
...une campagne de sensibilisation auprès du grand public	185
Ce que peut faire la police dans son rôle d'employeur	185
...une procédure interne claire pour les incidents violents	186
En bref...	188
Remerciements	191
Notes	193

Pourquoi il nous a fallu (malheureusement) écrire ce livre

— *Éline*

Mariée et mère de deux enfants, Éline compte déjà plus de dix ans de carrière dans la police. Elle fait partie depuis peu du service intervention.

« C'est arrivé lors d'un appel pour des faits de violence intrafamiliale. Prise de panique, une femme appelle les services de secours. Elle vient de se faire salement tabasser par son compagnon ivre et agressif. L'homme s'en est pris ensuite au mobilier de la maison dont il ne reste quasiment que des débris. Après avoir d'abord déguerpi, il est revenu sur ses pas et il se comporte depuis comme un forcené devant la maison. Elle essaie de le convaincre d'aller passer la nuit chez sa mère, mais il ne veut rien savoir. C'est dans sa maison à lui qu'il est fermement décidé à passer la nuit. Je pars prêter assistance en compagnie de mon collègue. Dès que notre véhicule de police s'arrête dans l'allée, il retourne son agressivité vers nous. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'homme est du genre armoire à glace et qu'il n'apprécie manifestement pas cette intervention de la police. Dès que nous descendons de voiture et que nous lui faisons comprendre qu'il devra passer la nuit chez nous, au poste de police, tout se passe soudain très vite. Il attaque et nous entraîne tous les deux dans sa chute. Je me retrouve sur le ventre au-dessus du suspect. Nous ne réussissons qu'après quelque temps à dégager son bras droit coincé sous lui pour lui passer la deuxième menotte. Au moment où je me redresse sur mes genoux, je sens la fraîcheur du vent sous ma chemise polo. Bizarre. Elle est peut-être sortie de mon pantalon au cours de la

lutte avec le suspect ? Au moment où je m'aperçois qu'en fait, ma chemise est déchirée, j'entends hurler mon collègue : « Ça va ? Ça va ? Merde, tu as du sang partout ! » Je ne sens toujours rien, probablement sous l'effet de l'adrénaline. Mais le sang gicle de deux entailles béantes. Il apparaît plus tard que la blessure la plus importante faisait bien 9 cm. Ce n'est qu'en entendant la sirène de l'ambulance que mes mains se mettent à trembler, que je suis prise de vertige et que je sens une douleur aiguë. Ce n'est qu'alors que je me rends compte : j'ai été poignardée. »

À votre service ?

Dans la seule année 2021, les services de secours en Belgique – outre la police, il s'agit des pompiers et du SAMU (service d'aide médicale d'urgence) – ont reçu quelque 2,4 millions d'appels urgents¹. Dans cette même année, la police a enregistré presque 900 000 faits criminels dont ont été victimes des citoyens ordinaires². Il existe de grandes chances que vous-même ou quelqu'un de vos proches ayez déjà contacté la police un jour, en tant que victime ou peut-être en qualité de témoin. Soit que vous ayez entendu une dispute qui risquait de dégénérer chez les voisins, soit que vous ayez signalé une situation pédagogique inquiétante pour un enfant dans votre voisinage. Ou bien, votre maman a été victime d'une fraude à l'amitié ou votre enfant de cyberharcèlement. Peut-être avez-vous été témoin d'un accident de la route, d'une bagarre ou de quelque échauffourée ou vous-même avez été victime d'un cambriolage ? Dans toutes ces situations, vous vous êtes réjoui de pouvoir compter sur la police, et c'est le cas de beaucoup de monde. Les fonctionnaires de police ont fait du service aux citoyens leur métier. Ils observent les émotions pures, sans filtre, des auteurs, des victimes et des témoins. Les gens sont souvent reconnaissants, mais trop souvent encore, lors de leurs interventions, la police et les autres services de secours doivent af-

*Trop souvent encore, lors de leurs interventions,
la police et les autres services de secours
doivent affronter des propos haineux,
des comportements agressifs,
voire des violences physiques.*

fronter des propos haineux, des comportements agressifs, voire des violences physiques.

Pas plus tard qu'en pleine écriture de ce livre, un nouvel exemple extrêmement douloureux et triste est venu corroborer nos dires. Le jeudi 10 novembre 2022 – comble de l'ironie, la veille de l'Armistice ! – l'inspecteur de police Thomas M., âgé de 29 ans, est décédé à la suite du énième incident violent. « Sachez que mon fils est mort alors qu'il essayait de faire le bien », a déclaré aux médias un père terrassé par le chagrin. Quatre ans auparavant, son fils avait troqué un emploi dans la restauration pour l'école de police. Peu de temps après, son affectation l'amena dans le Quartier Nord à Bruxelles, celui de la gare Bruxelles-Nord et de la prostitution. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce Quartier Nord n'est pas le plus facile – le nombre d'incidents y est très élevé depuis des lustres. Thomas y effectuait néanmoins régulièrement des patrouilles en compagnie de son collègue habituel, Jason P., âgé de 23 ans. Ce fut aussi le cas ce fameux 10 novembre. Alors que, ne se doutant de rien, ils attendaient tranquillement dans leur voiture de police devant un feu rouge, la portière du véhicule fut violemment ouverte par Yassine M. Cet homme âgé de 32 ans asséna plusieurs coups de couteau et Thomas M. ne survécut pas à sa blessure au cou. Ayant reçu de son côté un coup de couteau au bras droit, Jason P. s'en sortit grâce à une intervention chirurgicale urgente, mais depuis, il n'a de cesse d'apprendre à vivre avec

l'idée que son partenaire de patrouille habituel n'a pas survécu à cette fameuse soirée.

Cette attaque au couteau est d'autant plus amère qu'elle n'est pas venue de nulle part. Plus tôt dans la journée, Yassine M. se présente en effet au commissariat d'Evere. Il a l'air passablement perturbé, donnant libre cours à sa haine envers la police, et requérant une assistance psychologique. Suivant l'instruction du magistrat du parquet de garde, les agents de police – toujours à votre service, n'est-ce pas ? – conduisent alors Yassine M. pour une admission volontaire aux cliniques universitaires Saint-Luc. Mais avant même d'avoir été examiné par un psychiatre, Yassine M. quitte la salle d'attente de l'hôpital et disparaît. Il a le droit d'en décider ainsi parce qu'il ne s'agit pas d'une hospitalisation sans consentement. Détail piquant : Yassine M. n'est pas un patient psychiatrique quelconque. Il figure dans la Banque de Données commune (BDC) en tant qu'extrémiste potentiellement dangereux. Cette banque de données, mieux connue sous le nom de liste OCAM, contient les noms de personnes à surveiller dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Yassine M. a en effet déjà fait de la prison pour vol et vol commis à l'aide de violences, et il manifestait des signes de radicalisation. Aucune condition ne lui a été imposée lors de sa remise en liberté.

Dans un commentaire dans le quotidien flamand *De Standaard*, le journaliste Lieven Sioen écrit le 12 novembre que toutes les sonnettes d'alarme auraient dû retentir. Que cela n'ait pas été le cas, ne s'explique selon l'auteur que de deux manières : « (...) soit tous les moyens légaux n'ont pas été engagés pour protéger la société contre un extrémiste en crise psychique aiguë, ce qui constitue de toute manière un cocktail hautement explosif et incalculable. Soit ces moyens ne sont pas ou insuffisamment disponibles et il appartient dès lors au législateur d'affiner davantage les procédures. Une société doit bien cela aux personnes qui la protègent quotidiennement contre cette violence aveugle. Parfois au risque de leur propre vie. » Afin de préserver nos

policiers de ces incidents violents, il est important que la police elle-même, les responsables politiques, certains médias, les citoyens et nous-mêmes – en tant qu'organisation syndicale – assumions nos responsabilités. Nous reviendrons sur la responsabilité d'autrui à la fin de ce livre. Dans cette préface, nous évoquons volontiers ce que le SLFP Police³ a entrepris au fil des ans et ce qu'il entreprend encore toujours pour la défense des membres du personnel de la police, « nos » collègues. Ce livre fait d'ailleurs aussi partie de notre vaste campagne de sensibilisation contre la violence à l'égard de la police.

Les visages derrière les chiffres

À l'automne 2010, le SLFP a rédigé un *Protocole national contre la violence commise contre les fonctionnaires de police*. Entre 2000 et 2010, le nombre de délits de violence à l'égard de fonctionnaires de police a augmenté de 14 % – entre 2007 et 2008, le nombre de faits enregistrés a même été en hausse de plus de 60 %. Pendant de longues années, la politique de l'autruche en vigueur considérait la violence à l'égard de policiers comme « faisant partie intégrante du métier » et de trop nombreux faits demeuraient impunis. Le protocole proposait une approche univoque des auteurs aussi bien qu'un soutien aux policiers. À l'automne 2013, plus de 4 000 collègues sont descendus dans la rue à la suite de l'incident des lanceurs de pierre à Meulenberg. Dans ce quartier de Houthalen-Helchteren, dans le Limbourg, de violentes émeutes avaient éclaté en octobre 2013. Très gravement blessé par un jet de pierres, un policier en garde des séquelles à vie. Il a en effet perdu l'ouïe d'un côté parce qu'une partie de son crâne a été fracassé par une pierre et il a subi ensuite plusieurs opérations délicates. Aujourd'hui, il porte un implant cochléaire qui lui permet de retrouver (partiellement) l'audition, mais il souffre par ailleurs de troubles de concentration très graves. Ce n'est qu'en 2019 (!) que deux hommes se sont vus condamnés pour ces faits. Notre indignation à ce propos, partagée par tant d'autres, a été très forte. À la suite de la manifestation massive de 2013,

la ministre de l'Intérieur de l'époque, Joëlle Milquet, et sa collègue de la Justice, Annemie Turtelboom, ont pris un certain nombre d'engagements sur la base de nos suggestions dans le protocole. Cependant, les groupes de travail mis en place par elles n'ont progressé que très lentement et jusqu'à aujourd'hui, très peu de ces engagements ont été effectivement réalisés sous les ministres de tutelle successifs. C'est vrai qu'il y a eu en 2013, sous l'impulsion de M^{me} Milquet, le sondage « *Tu me cherches, le flic ?* » sur la violence à l'égard de la police. Par ailleurs, en 2018, un nouveau registre, « Violence par des tiers », a été instauré pour mieux enregistrer les faits de violence, enregistrement qui demeure cependant incomplet. Entre-temps, les directives ministérielles n'étaient pas ou pas correctement appliquées⁴, il manque encore toujours des chiffres et un enregistrement corrects au niveau de la Justice, et on a été confronté depuis 2020 à un nouveau phénomène, le *police bashing* (dénigrement de la police). Nous approfondissons ce sujet au dernier chapitre.

Voilà tant de raisons pour lesquelles le SLFP Police n'a pas cessé de poursuivre le combat. Dans cette même année 2020, il a repris les mêmes questions de l'enquête de 2013 par le biais d'un sondage auprès de nos collègues. Pas moins de 4 000 policiers y ont participé : 66 % des personnes interrogées déclarent avoir été victimes de fausses allégations⁵ dans l'exercice de leur fonction, presque 40 % parmi elles ont été victimes de violences corporelles dans l'année précédant le sondage. Mais seuls 54 % de ces victimes ont fait rédiger un procès-verbal initial⁶. Une des raisons principales de cette abstention semble être que les victimes ne sont pas convaincues que les magistrats poursuivent effectivement les auteurs – une supposition qui semble, hélas, trop souvent confirmée, comme on pourra le constater au fil des chapitres suivants. En guise de mise en bouche : selon des chiffres du parquet de Bruxelles, 33,5 % des dossiers « Coups et blessures à l'encontre de fonctionnaires de police » ont été classés sans suite. Pour les dossiers concernant des faits de même nature entre citoyens, seuls 13,1 % demeurent sans suite⁷. En additionnant aussi bien des cas d'agression

*Ces récits mettent en exergue
l'indignation à l'égard de
l'injustice infligée aux victimes,
qui demeure trop souvent impunie.*

verbale que d'intimidation et de menaces aux incidents de violence physique, on peut estimer le nombre de faits à plus de 10 000 par an. Pour bien se rendre compte, cela signifie un fait commis par heure et demie. Et encore, l'estimation est probablement trop prudente : il reste en effet un important *dark number* parce que des faits « légers » sont rarement signalés. Outre la souffrance psychosociale individuelle pour les victimes et leur famille, cette situation engendre aussi un énorme coût pour la société. Compte tenu des résultats de notre enquête, les violences se traduisent chaque année en 23 460 journées d'incapacité de travail. Cela signifie annuellement 118 équivalents d'emplois à plein temps en incapacité de travail, représentant un coût direct de 4,7 millions d'euros. Et pour ne pas trop compliquer les choses, nous observons un silence discret sur les coûts indirects.

Tenons-nous-en, pour l'instant, à ces chiffres globaux provisoires. Nous en fournirons de plus détaillés dans les chapitres suivants, dans la mesure où ils peuvent soutenir notre exposé. Tout le monde sait qu'il faut des chiffres car, c'est bien connu, mesurer, c'est savoir. Aussi, la collecte de données chiffrées fiables a-t-elle constitué un des piliers de notre campagne de sensibilisation contre les violences à l'égard de la police. Mais il est tout aussi vrai que les chiffres ne se mettent à parler que si on apprend aussi à connaître les visages cachés derrière. Et il va sans dire que, tout au long de notre carrière au SLFP, nous avons appris à en connaître, des visages... Nous avons évidemment, au fil des ans, fait la connaissance de nombreux policiers victimes de violences, en quête de soutien auprès de notre organisation syndicale. En plus,

dans le cadre de notre campagne, nous avons trouvé, aussi bien dans la police locale que dans la police fédérale, d'autres témoins courageux, disposés à raconter leur histoire devant notre caméra, de manière anonyme ou non. L'appartenance de ces témoins est variable : il s'agit d'hommes et de femmes, de jeunes et d'anciens, de néerlandophones et de francophones, de personnes issues de l'immigration ou non. Leur histoire témoigne souvent de résilience et de courage, mais elle exhale tout aussi bien l'indignation à l'égard de l'injustice subie par les victimes, et qui demeure trop souvent impunie. Chaque histoire exprime un appel sans équivoque à plus de respect à l'égard de la police. Chacune a été racontée dans le but de réveiller les citoyens et les politiques. Nous avons mis ces témoignages en images pour les diffuser par le biais de campagnes très réussies dans les médias sociaux. De même, les déclarations de soutien de personnalités belges telles que Toby Alderweireld, Luk Alloo, Delfine Persoon, Sofia Sykopoulos, Andy Peelman, Kody, Christoff, Aline Zeler, Jean-Michel Dienst et Walter Grootaers ont fait le buzz sur Internet.

Tout comme l'histoire tragique de Thomas M., les récits de nos témoins nous ont à chaque fois profondément touchés et souvent indignés. Pour de nombreux témoins, ce fut un moment difficile, mais aussi un soulagement de pouvoir raconter leur histoire. L'un des témoins l'a exprimé ainsi : « Je suis content que vous ayez pris la peine de m'écouter. Après quatre ans, je ne suis pas au bout de mon calvaire, mais depuis tout ce temps, c'est bien la première fois que j'ai pu partager mon histoire en détail. » Nous avons souhaité que davantage de monde puisse prendre connaissance des récits de nos témoins. Les campagnes dans les médias sociaux sont nécessaires pour atteindre un large public, mais elles sont aussi plus volatiles. Un livre est mieux approprié pour offrir un cadre et un contexte, il rend davantage justice aux témoins. Bien que nous ayons écouté chacun des témoignages avec la même attention et qu'il ne puisse être question d'établir une distinction selon leur gravité, nous avons été contraints d'opérer des choix en fonction du propos de notre livre. Tous les témoignages

sont basés sur des entretiens enregistrés entre 2020 et 2022 avec des policiers confrontés, dans un passé récent ou plus lointain, à des faits de violence. Les données personnelles des témoins et des détails sur les circonstances des faits ont été adaptés. Parfois, nous avons traité plusieurs témoignages semblables comme un seul incident. C'était la meilleure manière de protéger la vie privée des victimes. Quoi qu'il en soit, nous espérons qu'en tant que lecteur ou lectrice, vous serez en mesure de vous rendre compte, par le biais de ces récits poignants, des conséquences terribles de la violence à l'égard de la police. Et que, partageant notre indignation, vous serez disposé(e) à soutenir et diffuser notre appel adressé aux politiques.

Vincent Gilles et Vincent Houssin
(président et vice-président du SLFP Police)

www.lannoo.com

Enregistrez-vous sur notre site web pour recevoir régulièrement notre lettre d'information avec la présentation de nouveaux livres et d'offres exclusives intéressantes.

Rédaction : Fieke Van der Gucht

Couverture : Thijs Hoogeland, Buro Blikgoed

Photo de couverture : Eddy S'Jegers

Composition/Mise en page : Stef Lantsoght, Keppie & Keppie bv

Traduction : Michel Perquy, KALAMOS Communications

© Éditions Lannoo s.a., Tiel, 2023, Vincent Gilles et Vincent Houssin
D/2023/6852/12 – ISBN 978 23 902 5233 7 – NUR 740

Aucune partie du présent ouvrage ne peut être copiée, sauvegardée dans un fichier de données automatisé et/ou rendue publique, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit, électronique, mécanique ou sous toute autre forme, sans l'autorisation écrite préalable des éditeurs.